



CONTRAT CAPTAGE

*Je protège,
je partage*

Le Contrat captage a pour objectif de préserver ou de restaurer la qualité de l'eau. Une fois signé, il scelle les accords conclus entre les acteurs de terrain et les partenaires. Chacun s'engage alors à mettre en œuvre un plan d'actions bénéfiques à la protection des ressources en eau.

Le plan d'actions est établi en concertation avec toutes les parties prenantes, qui partagent le diagnostic, les enjeux, les défis et les solutions. Chaque Contrat captage est un projet de territoire, à l'échelle d'une zone définie par le diagnostic. Il est donc spécifique aux enjeux et aux pressions anthropiques exercées dans la zone.

▼ **Chaque territoire est unique** et réagit de manière différente aux pressions qu'il subit.



Les sources de pression

Activités agricoles
▶ élevage
▶ cultures

Eau
▶ pompage
▶ irrigation

Villes et villages
▶ eaux usées

Activités industrielles

Les facteurs de vulnérabilité

Relation
nappe/rivière

Relief

Nappe
▶ alimentation
▶ écoulement
▶ volume

Sol et sous-sol
▶ perméabilité
▶ épaisseur

Ce projet s'inscrit dans la mission de protection des prises d'eau potabilisables de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE). Elle exerce ce rôle en collaboration avec les producteurs d'eau et la Région wallonne.